

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE PLUMERGAT**

**Arrêté municipal portant retrait de l'arrêté n° AR 2018/023 du 28 mai 2018  
prescrivant l'organisation d'une enquête publique sur le  
zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Plumergat**

Le Maire de la commune de Plumergat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-19,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 relatifs à la procédure et au déroulement de l'enquête publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2015-12-10-002 en date du 10 décembre 2015 prenant acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant que le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales n'a pas fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale de Bretagne dans les délais,

Considérant que les services de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne (MRAE) notifieront leur décision au plus tard le 31 juillet 2018,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté n°AR 2018/023 en date du 28 mai 2018 portant organisation de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Plumergat est retiré.

**ARTICLE 2** : Un avis au public faisant connaître cette décision, dès que celle-ci sera rendue exécutoire, sera publié, dans la rubrique "annonces légales" des journaux "Ouest France" et "Le Télégramme" (édition du Morbihan).

**ARTICLE 3** : Cet avis sera publié sur le site Internet [www.plumergat.fr](http://www.plumergat.fr) et affiché :

- au tableau d'affichage habituel de la mairie de Plumergat – Place du Castil
- au tableau d'affichage habituel de la salle polyvalente située rue Parfait Pobéguin à Mériadec.

**ARTICLE 4** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes,
- Monsieur Jean-Yves LE FLOCH, Commissaire enquêteur.

Fait à Plumergat, le 12 juin 2018  
Le Maire,  
Michel JALU.

